



CGT FERC-Sup - SUD- 29 avril 2019

ENS LYON

Élections à la Commission Paritaire d'Établissement (CPE)

Cher.es collègues,

Tous les personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) titulaires de l'ENS LYON sont invité.es à élire, le lundi 29 avril 2019, leurs représentants à la Commission Paritaire d'Établissement (CPE).

La CPE émet un avis sur **les questions individuelles concernant la carrière** des agents BIATSS, en préparation des commissions administratives paritaires (CAP) des corps des personnels concernés, et sur les mutations internes à l'ENS LYON.

La composition de la CPE de l'ENS LYON, en ce qui concerne les représentants du personnel est par groupes de personnels (ITRF, AENES, Bibliothèques) et par catégorie (A, B et C).

La CGT FERC-Sup et Sud présentent des candidat.es dont le premier souci est d'empêcher toute forme de clientélisme et d'arbitraire dans la gestion des carrières.

Ainsi conformément à leur engagement passé ils ont défendu des règles de classement des dossiers les plus objectives possibles et ont fidèlement rendu compte de leur mandat en CPE

Les élus présentés par la liste unitaire agiront :

- ✓ Pour garantir la défense individuelle de TOUS les personnels BIATSS ;
- ✓ Pour assurer l'égalité de traitement des agents ;
- ✓ Pour le respect des garanties statutaires ;
- ✓ Pour l'utilisation de critères objectifs (quantifiables) lors des propositions pour les listes d'aptitude, les tableaux d'avancement et pour les mutations des personnels. Ces critères prendront en compte la carrière de l'agent (fonctions exercées, ancienneté, âge, mobilité, formation, technicité...). Pour le changement de grade, l'ancienneté doit être un des critères pris en compte en priorité ; pour le changement de corps, c'est l'aptitude aux nouvelles fonctions.

La liste syndicale CGT-SUD s'engage à vos côtés!

Les candidats présentés par la liste CGT-SUD

Les collègues qui s'engagent sur notre liste (liste ouverte à des syndiqués mais également à des non-syndiqués) veilleront à ce que l'information de tous soit la plus large possible avant et après les séances de la CPE.

Groupe II : personnels de l'AENES		
Catégorie	Titulaires	Suppléants
A	Jérôme Martin	Sylvie Marcassa
B	Sabine MAGRO	Gisèle KRAUSS
	Sabrina CHATTI	Fatima BENMEDJAHED
C	Lydie KOWET	Fabienne Guillermin
	Naima Debeaux	Pascal Cuziol

L'autonomie (RCE) donne plus de responsabilités aux établissements dans la gestion des carrières. L'avancement et les promotions seront plus étroitement liés aux entretiens professionnels et donc, à l'opinion que se fait de nous notre supérieur hiérarchique : plus de proximité dans la gestion des carrières, c'est également plus de risques d'arbitraire et de clientélisme.

Autant de raisons pour voter en faveur d'une liste indépendante, pluraliste et unitaire, décidée à assurer l'égalité de traitement des personnels dans le respect des garanties statutaires.

29 avril

Votez pour la liste intersyndicale CGT-SUD